

avec le billard : *BILLARDIER* les cercles d'un mât.

— *Encycl.* Manég. On dit qu'un cheval *billarde* lorsque, pendant la marche, il jette en dehors ses pieds antérieurs, employant à cette action une force qui diminue celle de la progression véritable. Les chevaux à genoux de bœuf, les chevaux panards, sont sujets à *billarder*. Les chevaux dont le pied est plat et large, forcés d'écartier les pieds pour éviter de s'atteindre et de se couper, sont aussi sujets à ce défaut. Les grands mouvements qu'exécute en marchant le cheval qui *billarde* le fatiguent en pure perte, sans servir à la locomotion.

**BILLARDIER** s. m. (bi-llar-dié, 11 mll. — rad. *billard*). Techn. Ouvrier qui fabrique des billards.

**BILLARDIÈRE** s. f. (bi-llar-diè-re, 11 mll., de *billardière*, botaniste et voyageur français). Bot. Genre d'arbrustes, de la famille des pittosporées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent dans l'Australie méridionale et la Tasmanie. On a donné aussi ce nom à deux autres genres, l'un de la famille des rubiacées (v. COUSSARÉE), l'autre de celle des verbénacées. V. VERVEINE.

**BILLARDON DE SAUVIGNY** (Edme-Louis), poète, romancier et auteur dramatique, né à La Rochelle en 1736, suivant les uns; près d'Auxerre en 1730, suivant d'autres; mort en 1812. Cet écrivain laborieux, fécond et persévérant, fut rarement heureux, néanmoins, dans ses inspirations; mais il fit plusieurs fois preuve de talent, et il mérite d'être tiré de l'oubli. Nous empruntons, en grande partie, les détails qui suivent à l'excellente notice due à M. J. Ravenel. A peine âgé de vingt ans, Sauvigny obtint le grade de lieutenant de gendarmerie; mais il ne paraît pas qu'il eût consulté sa vocation en endossant l'uniforme. De petits vers de société, d'une tournure élégante et facile, et surtout des ouvrages consacrés à la défense de la religion lui valurent l'estime de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, qui l'admit au nombre de ses gardes du corps. Le jeune homme employa ses nombreux loisirs à la composition de huit ouvrages, parmi lesquels il y a des livres de philosophie et de religion, des poèmes et une farce en vers (un acte), publiée à Genève sous le titre du *Masque enchanté*. Les *Odes anacréontiques* virent le jour en 1762, mais n'obtinrent aucun succès. Quelques-unes ne manquent cependant pas de naturel, et on a retenu celle-ci :

Je reposais sur un lit de fougère,  
Morpheé avoit fermé mes yeux,  
Je croyais être avec Glycère,  
Et le Plaisir m'ouvrait les cieux.  
Minerve m'offrit la sagesse;  
Vénus les grâces, la beauté;  
Hébé la fraîcheur, la jeunesse;  
Mars ses lauriers et sa fierté.  
Bacchus dit : Bois, Apollon : Chante  
Et prends ce luth s'il t'a charmé.  
Tiens, dit Plutus, si l'or te tente,  
Amour me dit : Aime !... Et j'aimai.

La même année, il fit recevoir au Théâtre-Français la *Mort de Socrate*, comédie en trois actes et en vers, dont la représentation fut d'abord interdite. On redoutait les allusions que pouvait présenter la situation du philosophe d'Athènes avec celle du philosophe de Genève, obligé de fuir après la publication d'*Emile*. L'année d'après (1763), l'interdiction fut levée et la pièce, bien que fort maltraitée par la censure, réussit pleinement. On avait supprimé une virulente tirade, évidemment à l'adresse de Palissot. Cette œuvre, dépourvue d'action et d'intérêt, d'un style inégal, n'eut aucun succès en volume. Vinrent ensuite les *Apologues orientaux*, qu'on accueillit avec l'indifférence qu'ils méritaient. Un joli pastiche romanesque, qui rappelle par la forme le *Petit Jehan de Saintré*, répara cet échec (1776); nous voulons parler de l'*Histoire amoureuse de Pierre le Long et de Blanche Bazu*, véritable chef-d'œuvre en miniature, perle précieuse montrant que Sauvigny s'était assimilé à un degré remarquable la manière ingénue de nos anciens poètes et conteurs français. « Je n'ai jamais aimé ce genre d'imitation, dit Mme de Genlis; mais ici l'imitation est si parfaite, qu'elle a tout le mérite de l'originalité. Il y a dans ce roman de charmantes romances que Marot lui-même n'aurait pu faire plus naïves et plus agréables. C'est à s'y méprendre. On croirait lire un prosateur badin du temps de François I<sup>er</sup> ou de Henri II. » L'ouvrage a eu, à notre connaissance, cinq éditions : celles de 1768 et 1778 sont intitulées : *l'Innocence du premier âge en France ou Histoire amoureuse, etc.*; celle de 1795 a pour titre : *Amour de Pierre le Long et de Blanche Bazu*. Enfin, en 1819, M. J. Ravenel a publié une nouvelle édition, qui donne les deux titres (Paris, in-32). Celle-ci est précédée de la notice que nous avons mise à contribution et contient d'excellentes appréciations. On a accusé Sauvigny, mais sur des bruits peut-être mensongers, de s'être approprié et d'avoir publié frauduleusement sous son nom le manuscrit de ce roman, qu'il aurait découvert dans la curieuse bibliothèque des pères Célestins de Sens. Il avait accès dans ce couvent par son oncle, l'un des religieux de la maison. Nous le répons : ce n'est là qu'une allégation dénuée de preuves et, dans tous les cas, les nombreuses modifi-

cations successives apportées à l'œuvre valent une composition originale, et ont assuré le succès du roman. Il est rare qu'un auteur, qui a débuté avec bonheur au théâtre, renonce à un genre de littérature qui, plus que tout autre, rapporte de la gloire et de l'argent. *Hirza* ou les *Illinois*, tragédie dont Sauvigny refit jusqu'à cinq fois le dernier acte, tomba pour ne pas se relever. « La poésie, dit Palissot, n'en parut guère moins sauvage que le lieu de la scène. » Le *Persifleur*, comédie en trois actes et en vers, éprouva une chute semblable sur le Théâtre-Français (8 février 1771), malgré les talents réunis de Molé, Préville, Monvel et de Mlle d'Oigny. La pièce n'a ni intrigue ni dénouement. Le marquis de Bièvre, infatigable faiseur de bons mots, prétendit que ce père stérile avait bien des enfants au parterre.

Sauvigny se lia alors avec Mme de Genlis et passa pour avoir été son premier instituteur littéraire. « Les conversations et les conseils de M. de Sauvigny, dit-elle dans ses *Mémoires*, me furent très-utiles. Il avait en littérature un goût très-pur, et il a beaucoup contribué à former le mien. »

L'attachement de Billardon pour cette femme célèbre ne fut longtemps que de l'amitié; puis, chose peu ordinaire, se transforma en amour passionné. On n'y répondit nullement, et une rupture s'ensuivit.

Les autres pièces de Sauvigny ne purent se soutenir sur la scène; l'écrivain, dans un état voisin de la misère, se vit réduit à faire des compilations pour les libraires, et produisit alors le *Parnasse des Dames*, choix de pièces de quelques femmes célèbres en littérature (Paris, 1773, 10 vol. in-8, édition rare et de grand luxe). Les cinq premiers tomes sont consacrés à la poésie, et on y trouve quelques détails intéressants, bons à recueillir. On lit, dans le deuxième volume, une ballade délicate, qu'Albanize mit en musique, et qu'on a insérée à la fin du roman des *Amours de Pierre le Long*. Sauvigny l'avait d'abord attribuée à belle et vertueuse demoiselle L. D. P. P.; mais il en revendiqua la paternité. Il paraît que c'est une ancienne chanson refaite. M. Ravenel en donne l'original, fort inférieur, il faut le reconnaître, à l'arrangement de Sauvigny. Cela s'appelle la *Nouvellette*. La réputation littéraire de Sauvigny ne repose donc réellement que sur trois ouvrages : la *Mort de Socrate*, les *Amours de Pierre le Long* et la *Nouvellette*.

En 1777, le crédit de la duchesse de Chartres le fit nommer censeur de la police, place laissée vacante par la mort de Crébillon fils. Il remplit si mal cet emploi, dit La Harpe, qu'on dut lui adjoindre Suard, et ne le charger que du visa des affiches. Ayant approuvé l'*Almanach des honnêtes gens*, de Sylvain Maréchal, il fut exilé à trente lieues de Paris. La Révolution le rappela, et il devint commandant en chef de la cavalerie nationale. A partir de ce moment, il reprit sa plume, mais sans grand succès, et mourut oublié en 1812. Parmi ses dernières productions, on peut indiquer : la *Rose* ou la *Fête de Salency*, petit roman pastoral dédié à Mme de Genlis. Favart en dit du bien. *L'île d'Ouessant*, ouvrage du même genre; enfin l'*Histoire naturelle des dorades de la Chine* (1780, grand in-fol. avec planches coloriées).

Billardon de Sauvigny a laissé en manuscrit deux tragédies, un poème et quelques fragments qu'on a insérés dans l'*Encyclopédie des dames*.

**BILLAUD** s. m. (bi-llô, 11 mll. — rad. *bille*). Techn. Outil de ciseleur, pointu d'un bout, recourbé de l'autre.

**BILLAUD - VARENNE** (Jean-Nicolas), conventionnel, membre du comité de Salut public, né à La Rochelle le 23 avril 1756, mort à Port-au-Prince le 3 juin 1819. Fils d'un avocat, il étudia le droit, entra ensuite, comme pensionnaire laïque, au collège de Juilly, qui appartenait à l'Oratoire, et devint plus tard préfet des études, mais sans entrer dans les ordres, comme on l'a dit par erreur. Vers 1785, il vint à Paris, et fut reçu avocat au parlement. Il avait reçu une éducation solide, et il avait fait notamment une étude approfondie de l'histoire et du droit public. Suivant la tradition du XVIII<sup>e</sup> siècle, il mêlait volontiers la littérature à la jurisprudence et à la philosophie. Jeune encore, il avait composé une comédie satirique : *Une femme comme il y en a peu*, qui fut représentée à La Rochelle. A Juilly, chose piquante, il avait broché un opéra intitulé *Morgan*, et nous voyons, dans une lettre autographe de lui (du 23 août 1784), qui nous fournit ce détail, qu'il était fort impatient de le faire représenter, et qu'il offrait à l'acteur Granger de lui abandonner ses droits d'auteur, ne se réservant que ses entrées au théâtre pendant les vacances. Il signait alors *Billaud*, de l'Oratoire.

Au commencement de 1789, il publia (Amsterdam, 3 vol. in-8) un ouvrage intitulé : *Despotisme des ministres de France ou Exposition des principes et moyens employés par l'aristocratie pour mettre la France dans les fers*. Ce n'est pas un pamphlet de circonstance, comme on l'a répété, mais une accusation véhémente contre les ministres qui ont abusé de l'autorité à toutes les époques. On y remarque surtout une grande énergie de style et de pensées et une sérieuse érudition. Telles étaient les dispositions de Billaud quand la

Révolution éclata. Il se jeta dans les premiers mouvements avec la fougue de son caractère, et publia successivement plusieurs brochures politiques : *Dernier coup porté aux préjugés et à la superstition* (1789); le *Peintre politique* (1789); *Plus de ministres!* (1790). Membre de la Société des amis de la constitution (Jacobins), il se prononça pour la république dès 1791, et publia à ce sujet un factum véhément intitulé *Acéphalocratie*, qui l'exposa à des poursuites judiciaires. Il fit partie de la commune insurrectionnelle du 10 août, et prit une part active au mouvement. On lui a reproché d'avoir contribué aux massacres de septembre; mais rien n'est moins établi. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il se présenta à l'Abbaye pour engager les massacreurs à déposer entre les mains de l'autorité les dépouilles des victimes, ce qui, dès ce moment, fut accompli fidèlement. Pour obtenir ce résultat, il dut nécessairement faire quelques concessions de langage, et parler de ces *coquins d'aristocrates*; mais qu'on se reporte à ce moment terrible, et qu'on se souvienne surtout que, de tous ceux qui depuis ont déclaré contre ces événements, pas un seul n'a osé faire seulement ce qu'ont fait Billaud et quelques municipaux, c'est-à-dire se jeter au milieu de la tuerie et essayer quelques tentatives pour en diminuer l'horreur.

Envoyé en mission à Châlons, dans les derniers jours de l'Assemblée législative, au moment de l'invasion des Prussiens, Billaud signala l'esprit contre-révolutionnaire de la municipalité de cette ville. Il avait été nommé substitut du procureur syndic de la Commune, en remplacement de Danton; enfin il fut appelé à siéger à la Convention nationale par les électeurs de Paris. Il prit place parmi les membres les plus ardents de la Montagne, proposa la peine de mort contre quiconque introduirait l'ennemi sur le territoire, combattit Louvet, accusateur de Robespierre, et provoqua à plusieurs reprises la mise en accusation du roi. Dans le procès, il se prononça contre toutes les formes dilatoires, et vota pour la mort dans les vingt-quatre heures. Le 5 mars suivant, comme on hésitait à rendre publiques les pièces relatives à la trahison de Dumouriez, il établit ce principe énergique que rien ne devait être caché au peuple; même les plus grands périls. Envoyé à Rennes au moment où éclatait la guerre de Vendée, il jugea d'un coup d'œil le caractère et l'intensité de cette insurrection, prit quelques mesures pour empêcher le mouvement de s'étendre sur la rive droite de la Loire, accusa le conseil exécutif d'impéritie, et pressa, mais inutilement, la Convention d'envoyer de nouvelles forces. De retour au sein de l'Assemblée, il entra dans la lutte contre les Girondins, contribua à leur chute et proposa leur mise en accusation. Dès lors, il prit une part de plus en plus importante à toutes les grandes mesures révolutionnaires, et fut considéré comme un des chefs de la Montagne. Il avait contribué à l'institution du tribunal révolutionnaire, mais sans se dissimuler les dangers de cette redoutable juridiction; et, pour donner plus de garanties aux accusés, il avait proposé que les jurés fussent nommés par les départements et souvent renouvelés; mais sa proposition fut rejetée, et la Convention se réserva la nomination des jurés. En frimaire de l'an II, Billaud fut nommé membre du comité de Salut public, dont il ne cessa de faire partie jusqu'au 9 thermidor. Il participa à tous les travaux glorieux accomplis par le grand Comité pour la défense de la patrie et le salut de la Révolution, fit décréter que la Convention assisterait en corps à l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, fonda le *Bulletin des lois* et organisa le gouvernement révolutionnaire. Aussi véhément, d'ailleurs, contre les modérés que contre les *anarchistes*, il s'associa à la proscription des hébertistes, puis à celle de Danton et de ses amis. Jusqu'à la fête de l'Être suprême, il avait été à peu près en communion de principes avec Robespierre, Saint-Just et Couthon, qu'on nommait dans le comité *les gens de la haute main*; mais, à partir de cette époque, il lui sembla voir que ce triumvirat tendait à une véritable dictature. Menacé d'ailleurs lui-même de proscription, il fut un des premiers à attaquer Robespierre et Saint-Just, dans la séance du 8 thermidor, interrompit le discours de ce dernier, et, le lendemain, se prononça avec son énergie ordinaire dans le sens de Tallien et contre Robespierre. On sait quel fut le résultat définitif de cette révolution nouvelle. La réaction en recueillit tous les fruits, et commença dès lors à menacer les révolutionnaires ardents, qui avaient contribué à la chute du colosse dans de tout autres vues que les thermidoriens purs. Peu de temps après, Billaud donna sa démission de membre du comité de Salut public. Attaqué sans relâche par Lecointre, par Legendre, par Fréron et autres, il se défendit vigoureusement, et resta à l'abri des vengeances jusqu'au commencement de 1795. Dans une séance des Jacobins, faisant allusion aux progrès de la contre-révolution, il avait parlé du lion populaire, qui n'était qu'endormi, et qui se réveillerait pour écraser les ennemis de la République. On prit texte de cette parole pour l'accuser de prêcher la révolte contre la Convention, et lors de la fermeture des Jacobins, en brumaire an III, la jeunesse dorée brûla un mannequin représentant un lion, c'est-à-dire Billaud, en braillant une chanson

diffamatoire qui fit le tour des théâtres, le *Grand Lion des Jacobins*. Bientôt, le flot de la réaction montant toujours, l'Assemblée nomma une commission de 21 membres pour examiner la conduite des membres des anciens comités, et, le 12 ventôse, le rapporteur de cette commission, Saladin, présenta des conclusions qui furent adoptées. La Convention décréta qu'il y avait lieu à accusation contre Billaud, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier. Le 12 germinal suivant (1<sup>er</sup> avril 1795), ils furent condamnés à la déportation. Conduit à Cayenne avec Collot, Billaud supporta son exil avec une mâle fermeté, fut transféré à Sinnamari, s'occupa d'agriculture et améliora sa position par un travail opiniâtre. On a dit que sa principale occupation était d'élever des perroquets. En réalité, il vivait de la culture du giroflier et de l'élevé du bétail. Le général B. Bernard, alors aide de camp du gouverneur de Cayenne, nous a laissé des détails pleins d'intérêt sur la vie de l'ancien membre du comité de Salut public à cette époque. (*Dictionnaire de la Conversation*, 2<sup>e</sup> édition.) Ce fut lui qui fut chargé de lui porter le décret d'amnistie rendu par les consuls en faveur des déportés. « Il était, dit-il, d'une haute stature; sa figure large et pâle ne révélait son âme énergique par aucun signe extérieur, sa physionomie était pleine de douceur; il portait une perruque rousse, taillée à la jacobin. Son accent, ses manières annonçaient de l'affabilité et une distinction que son costume, plus que simple, ne pouvait effacer. Un pantalon, une veste de toile grossière, un chapeau à larges bords, de gros souliers, tel était le costume du Spartiate. Il vivait paisiblement dans sa solitude. Les faibles produits de l'habitation suffisaient à ses besoins. Un hamac, une table de sapin, et trois chaises à moitié dépaillées composaient le mobilier de la pièce intérieure de cette maison, occupée par un des oligarques qui avaient gouverné la France. »

Billaud refusa l'amnistie à peu près en ces termes : « Je sais que les consuls romains tenaient du peuple certains droits; mais le droit de faire grâce, que s'arrogeaient les consuls français, n'ayant pas été puisé à la même source, je ne puis accepter l'amnistie qu'ils prétendent m'accorder. »

Malgré les prières du gouverneur, Billaud demeura inflexible. Il fut le seul des déportés qui refusa sa grâce. Sa femme, qui aimait passionnément, avait profité de la loi du divorce pour contracter un nouveau mariage qui l'avait enrichie. Devenue veuve, elle eut quelque remords de son action, et offrit au déporté d'aller vivre auprès de lui, en l'associant à sa fortune. Elle n'en obtint, après plusieurs années de supplications, que cette réponse, où se peignait l'âme inflexible de l'ancien tribun : « Il est des fautes irréparables! »

Lors de la restauration des Bourbons, Billaud abandonna la colonie et se retira à Port-au-Prince, où Pétion, président de la république d'Haïti, l'accueillit avec une bienveillance marquée, et où il acheva ses jours.

On a publié sous son nom, en 1823, des *mémoires pleins de détails romanesques*, mais qui sont entièrement apocryphes. D'autres ont prétendu qu'il avait, en effet, laissé des *mémoires* sur la Révolution, mais que le manuscrit en avait été caché par lui dans un mur de la maison n° 55 de la rue Saint-André-des-Arts. Nous ignorons ce qu'il faut penser de cette tradition, qui nous paraît bien un peu douteuse.

L'éloquence de Billaud, comme son style, était métaphorique, véhément, mais le plus souvent empreinte d'un grand caractère. L'apreté de son génie et l'ardeur de ses convictions lui firent jouer souvent le rôle d'accusateur. Outre les ouvrages que nous avons cités plus haut, il a encore écrit divers factums politiques : *Éléments du républicanisme* (1793); *Principes régénérateurs du système social* (an III); enfin le *Pour et le Contre*, manuscrit qu'il aurait composé à Cayenne en 1812.

**BILLAUEL** (Jean-Baptiste-Basilide), ingénieur français, né à Rethel en 1793. Élève de l'Ecole polytechnique et de celle des ponts et chaussées, il fut employé sous l'Empire aux routes et aux fortifications, et plus tard associé à de grands travaux, notamment à la construction du pont de Bordeaux. Il a publié divers mémoires très-estimés : *Notice sur la cloche à plonger*; les *Landes* en 1826 ou *Esquisse d'un plan général d'amélioration des landes de Bordeaux* (1837, in-49); *Notice historique sur le pont de Bordeaux* (1824); *Quelques aperçus sur la théorie des chemins de fer* (1837), etc.

**BILLAULT** (Auguste - Adolphe - Marie), homme d'Etat, né à Vannes le 12 novembre 1805, mort à Grésillères, près de Nantes, le 13 octobre 1863. Il étudia le droit à Rennes et se fit inscrire au barreau de Nantes, dont il devint bâtonnier à l'âge de 25 ans. Nommé membre du conseil général en 1834, il s'occupa de questions d'économie administrative, et publia diverses brochures de circonstance. En 1837, il fut porté à la députation par les collèges électoraux de Nantes, de Paimboeuf et d'Ancenis. Il opta pour ce dernier, vint siéger au centre gauche, attaqua avec beaucoup de vigueur la corruption électorale, montra un talent souple et varié dans la discussion de questions spéciales, relatives au commerce et aux travaux publics, et remplit les fonc-